

PROCÈS-VERBAL

Séance de Conseil Municipal du 25 février 2019 de SOULIGNÉ-FLACÉ

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-cinq février à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Luc BOURMAULT, Maire de SOULIGNÉ-FLACÉ.

Etaient présents : M. Luc BOURMAULT, Mme Fabienne BEATRY, Mme Séverine BROUART, M. Vincent COUTABLE, Mme Myriam FABER, M. Laurent MOUSSION, M. Joël TOUET, Mme Sonia TREMOUREUX, Mme Sophie VIOT.

Absents excusés : M. Franck BELIER, Mme Claire de MONTESSON.

Absents : M. Gérard BLANCHE, M. Claude OUDIN.

Date de la convocation : 19 février 2019

Date d'affichage : 19 février 2019

Nombre de membres :

En exercice 13

Présents 9

Votants 9

Mme Sonia TREMOUREUX a été élue secrétaire de séance.

PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE

Après lecture du procès-verbal du conseil municipal du 14 janvier 2019 par le Maire, les membres présents l'approuvent à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

Le Maire rappelle l'ordre du jour de la réunion de ce lundi 25 février 2019 et propose d'ajouter les points suivants :

- *Demande de dérogation scolaire*

ce qui est accepté.

1902001 – VOIRIE INTERDICTION DE TRAVAUX RUE SAINT RIGOMER

M. Luc BOURMAULT, Maire, annonce qu'après les travaux d'aménagement de la rue Saint Rigomer, notamment suite à la pose de nouveaux tapis d'enrobés, il conviendrait de préserver l'intégrité de la chaussée durant une certaine période d'une part pour préserver l'esthétique de la chaussée mais également prévenir les risques d'affaissement sur une chaussée neuve.

Le maire propose donc au conseil municipal d'interdire toute intervention sur la chaussée et trottoirs neufs de la rue Saint Rigomer du N°1 au N° 24 pendant une durée de 5 années à compter de la date de réception des travaux, sauf bien sûr en cas d'urgence (fuite des réseaux existants ou autre).

En cas d'ouverture de tranchée sur trottoir suite à une intervention d'urgence, le revêtement devra être refait sur toute l'emprise du trottoir sur une largeur de 1 mètre de part et d'autre de la tranchée afin d'effacer toute trace de l'impact. En cas d'ouverture sur la chaussée la situation sera examinée au cas par cas. Par dérogation expresse, y compris pour les raccordements, les demandes des intervenants utilisant des

techniques ne remettant pas en cause la bonne conservation du domaine public pourront être acceptées.

Le Maire invite le conseil municipal à donner son avis.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte cette interdiction et autorise le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer tout document relatif à ce dossier.

Pour : 9 voix Contre : 0 Abstention : 0

Décision :

Adoptée

SOUTIEN ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE

Sujet reporté

1902002 – AIDE FINANCIERE PROJET ARTISTIQUE ECOLE

M. Luc BOURMAULT, Maire rappelle que lors de la dernière réunion du conseil municipal du 14 janvier 2019, la demande des enseignantes de l'école concernant une aide financière pour l'achat d'une plaque de contre-plaqué marine pour réaliser une fresque, avait été reportée.

Les enseignantes ont relancé le Maire à ce sujet car le projet devait avancer assez rapidement.

Le Maire propose une aide financière de 200 € (montant du devis de 723.25 € TTC).

Le conseil municipal accepte de verser une aide financière de 200€ et autorise le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer tout document relatif à ce dossier.

Pour : 9 voix Contre : 0 Abstention : 0

Emplacement de la fresque :

Après débat pour choisir l'emplacement de la fresque, il est proposé 2 options. Le maire demande au conseil municipal de se prononcer.

- Sur le mur en pierres qui longe la cour :

Pour : 5 voix

- Devant le modulaire (avec poteaux pour éviter un appui sur le nouveau bâtiment) :

Pour : 4 voix

L'emplacement retenu sera donc sur le mur en pierres le long de la rue ; le conseil municipal autorise le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer tout document relatif à ce dossier.

Décision :

Adoptée

1902003– DEMANDES DE SUBVENTIONS

M. Luc BOURMAULT, Maire, informe le conseil municipal que différentes demandes de subvention ont été reçues. Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte d'attribuer les subventions suivantes :

- **Association Culturelle du Canton** : 0.16 € x nombre d'habitants (698) = 111.68 €

Pour : 9 voix Contre : 0 Abstention : 0

- **Collège Belle-Vue LOUÉ** (foyer socio-éducatif) :
10 € x 4 élèves = 40 €

Pour : 9 voix Contre : 0 Abstention : 0

- **Collège Saint Michel LOUÉ OGE** :
(Voyages scolaires) 20 € x 4 élèves = 80 €

Pour : 9 voix Contre : 0 Abstention : 0

- **Collège AJ Trouvé-Chauvel LA SUZE SUR SARTHE** (foyer socio-éducatif) :
10 € x 28 élèves = 280 €

Pour : 9 voix Contre : 0 Abstention : 0

- **Collège Trouvé-Chauvel LA SUZE-SUR-SARTHE** :
(Voyages scolaires) 20 € x 13 élèves = 260 €

Pour : 9 voix Contre : 0 Abstention : 0

- **ADMR La Suze-sur-Sarthe** : 0 €

Pour une aide : 2 voix Contre : 4 Abstention : 3

- **Ecole St Joseph-Ste Marie VALLON SUR GEE** : pour un enfant scolarisé en moyenne section 0 € (en raison d'une école existante à Souigné-Flacé)

Pour une aide : 0 voix Contre : 9 Abstention : 0

1902004– DEMANDES DE SUBVENTIONS CRI72-ADEN

M. Luc BOURMAULT, Maire, informe le conseil municipal qu'il a reçu une demande de subvention de l'ADEN (Association Départementale des Elus contre les Nuisances de la ligne LGV/BPL) de 0.50 € par habitant afin de soutenir l'association CRI72 (Collectif de Représentation des Intérêts des riverains de la LGV BPL).

La subvention serait intégralement reversée à l'association CRI72. La somme demandée serait de : 0.50 € x 698 habitants, soit 349€.

M Luc BOURMAULT, Maire, étant impacté par les nuisances de la LGV ne participe pas au vote.

Après concertation, le conseil municipal accepte de verser la somme de 349.00 € et autorise le maire à faire les démarches nécessaires et à signer tout document relatif à ce dossier.

Pour : 5 voix Contre : 1 Abstention : 2

Décision :
Adoptée

1902005– TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC

M. Luc BOURMAULT, Maire, informe le conseil municipal qu'il a reçu un devis de la société ELEC AGRI, notre actuel prestataire de l'éclairage public. Il est proposé à la commune d'installer des points de connexion pour les décors de Noël pour un montant de 800.00 € HT.

Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer.

Le conseil municipal accepte le devis et autorise le maire à faire les démarches nécessaires et à signer tout document relatif à ce dossier.

Pour : 9 voix Contre : 0 Abstention : 0

Décision :
Adoptée

LEGS MONSIEUR MILOT

Sujet reporté au prochain conseil (informations non parvenues en mairie)

1902006– DEMANDE D'AIDE POUR DES RACCORDEMENTS

Monsieur Luc BOURMAULT, Maire, annonce au Conseil Municipal qu'il a reçu de M. LEBRUN et Mme GODEMER un courrier le 23 janvier 2019 demandant une aide financière pour des raccordements de réseaux en vue de faire construire leur habitation :

Réseau assainissement, eau pluvial : 2 186.40 € TTC

Réseau eau potable : 2 183.29 € TTC

Réseau électricité : 1 235.52 € TTC

Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer.

Sachant que le terrain acheté n'était pas viabilisé, le projet de construction de M. LEBRUN et Mme GODEMER impliquait forcément des frais de raccordement à leur charge.

Compte-tenu de ces éléments, le conseil municipal refuse à l'unanimité de verser une aide financière et autorise le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer tout document relatif à ce dossier.

Pour : 9 voix Contre : 0 Abstention : 0

Décision :
Adoptée

1902007 – CHANGEMENT PORTE ET FENETRES ECOLE

M. Joël TOUET, 1^{er} adjoint, informe le conseil municipal que dans la continuité des réfections des ouvertures du bâtiment de l'école, il est nécessaire de changer 2 fenêtres (bibliothèque) et une porte (WC Garçons sous le préau).

Il a obtenu 2 devis :

Porte alu et fenêtres PVC :

Société	PRIX HT	PRIX TTC
FORP	3 605.79 €	4 326.95 €
ART ET FENETRES	4 923.33 €	5 908.00 €

Une subvention sera demandée auprès de l'Etat (DETR/DSIL).

Après concertation, le conseil municipal :

- autorise le Maire à déposer une demande au titre de la DETR et/ou DSIL pour l'année 2019 (conjointement avec les travaux de peintures du restaurant scolaire)
 - atteste de l'inscription du projet au budget de l'année en cours pour un montant de 4 326.95 €, les dépenses seront inscrites section d'investissement
 - atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux
- et autorise le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer tout document relatif à ce dossier.

Pour : 9 voix

Contre : 0

Abstention : 0

Décision :
Adoptée

1902008 – CHANGEMENT PHOTOCOPIEUR ECOLE

M. Joël TOUET, 1^{er} adjoint, rappelle au conseil municipal qu'en avril 2018, les enseignantes avaient demandé la mise en place d'un photocopieur couleur à l'école. La proposition que la société THIREL avait faite était alors trop onéreuse et le conseil municipal l'avait refusée.

Une alternative nous est proposée par THIRIEL, consistant en la mise à disposition d'un photocopieur couleur d'occasion pour des frais d'installation de 250.00 € HT.

Le tarif de location du matériel resterait identique et le coût des copies serait identique à celui de la mairie.

Les copies couleur sont plus onéreuses : 50.00 € HT les 1 000 copies au lieu de 5.00 € HT pour les copies noir/blanc.

L'école fait environ 12 000 copies noir et blanc par trimestre ; par prudence, il convient de limiter le nombre de copies couleur à l'année.

Après débat, le nombre maximal de photocopies couleur autorisé sera de 10 000 copies couleur pour une année scolaire, ce proratisé la 1^{ère} année en fonction de la date de l'installation du nouveau matériel. Le surcoût des copies couleur (soit 10 x 50€ : 500 € HT) sera déduit du budget école alloué pour 2019. Cette limitation sera revue après une phase d'observation d'un an.

Après concertation, le conseil municipal accepte de changer le photocopieur de l'école selon la proposition de THIREL, valide la limitation des copies couleur, et autorise le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer tout document relatif à ce dossier.

Pour : 9 voix

Contre : 0

Abstention : 0

Décision :
Adoptée

1902009 – DEVIS REFECTION PEINTURE CUISINE DU RESTAURANT SCOLAIRE

Monsieur Luc BOURMAULT, Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé 2 devis pour refaire les peintures de la cuisine du restaurant scolaire (plafond, murs, radiateur, boiserie) et les crédences.

Il présente au conseil les coûts proposés :

Société	COMMENTAIRE	COUT HT	COUT TTC
API	Tout compris (dont crédences 1 493.99 HT €)	3 212.46 €	3 854.95 €
FOULARD	Peintures sans crédences	2 060.31 €	2 472.37 €

Une subvention sera demandée auprès de l'Etat (DETR/DSIL).

Après concertation, le conseil municipal :

- autorise le Maire à déposer une demande au titre de la DETR et/ou DSIL pour l'année 2019 (conjointement avec les travaux de changement de menuiseries à l'école)
- atteste de l'inscription du projet au budget de l'année en cours pour un montant de 3 854.95 €, les dépenses seront inscrites section d'investissement

- atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux et autorise le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer tout document relatif à ce dossier.

Pour : 9 voix

Contre : 0

Abstention : 0

Décision :
Adoptée

DEMANDE DE VALLON SUR GEE PARTICIPATION FINANCIERE EXTENSION CASERNE

Sujet reporté au prochain conseil (informations non parvenues en mairie)

1902010 – AVENANTS TRAVAUX RUE SAINT RIGOMER

M. Luc BOURMAULT, Maire annonce au conseil municipal que suite aux travaux d'aménagement de la rue Saint Rigomer par la société PIGEON, il y a lieu de prévoir des travaux supplémentaires.

Il présente au conseil municipal l'avenant N°2 du 5 février 2019 :

Nature des travaux	Montant HT
Plus-value pour réalisation d'une grave bitume supplémentaire	3 000.00 €

Le montant du marché sera désormais de 163 933.09€ au lieu de 160 933.09 € HT (marché initial 150 637.24€ + avenant N°1 10 295.85€).

La somme supplémentaire sera inscrite au budget 2019.

Après explications, le Maire demande au conseil municipal de se prononcer. Le conseil municipal accepte l'avenant N°2 ci-dessus présenté et autorise le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer tout document relatif à ce dossier.

Pour : 9 voix

Contre : 0

Abstention : 0

Décision :
Adoptée

1902011 - DEROGATION SCOLAIRE

Monsieur Luc BOURMAULT, Maire, informe le conseil municipal qu'il a reçu le 19 février 2019 une demande de dérogation scolaire pour l'enfant Rose COLLET en école primaire. Les parents souhaitent que leur fille soit scolarisée à ROUILLON.

Compte-tenu de l'existence d'une école dans la commune de Souigné-Flacé et de l'effectif sans cesse surveillé, le conseil municipal, après délibération refuse à l'unanimité d'accepter la demande de dérogation et charge le Maire d'informer la famille par courrier.

Pour : 0

Contre : 9 voix

Abstention : 0

Décision :
Refusée

POINT COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE SARTHE

Commission environnement

M. Joël TOUET, 1^{er} adjoint, annonce que le projet de réfection et d'agrandissement de la déchetterie de GUECELARD ne se fera pas ; il y aura donc un réaménagement de la

déchetterie de ROEZE-SUR-SARTHE.

Les conseillers ici présents alertent M. Joël TOUET sur les allers-retours fréquents aux PAV (Point d'Apport Volontaire) suite à l'étendue du tri depuis le 1^{er} janvier 2019.

Commission culture et tourisme

M. Joël TOUET, 1^{er} adjoint, annonce que la dernière réunion a porté sur le DOB (débat d'orientation budgétaire) et sur le bilan des activités touristiques. Il présente le projet du nouveau bâtiment de l'école de musique et danse.

La tournée de la Belle-virée aura lieu à MEZERAY, LA SUZE-SUR-SARTHE, FILLE-SUR-SARTHE, FERCE-SUR-SARTHE et VOIVRES-LES-LEMANS.

Commission santé

Mme Sophie VIOT, conseillère municipale, annonce avoir eu une présentation du cabinet de recrutement désigné pour réaliser l'étude de faisabilité sur le territoire pour l'installation de médecins. Des demandes de subvention seront adressées à des pharmacies, dépendantes de la présence de médecins sur le territoire.

Commission économie, emploi

Mme Sonia TREMOUREUX, 2^{ème} adjointe, donne des informations sur une convention signée avec Pôle Emploi.

La commission a réfléchi sur une demande d'aide pour un maraîcher qui s'installe en bio sur la commune de FILLÉ-SUR-SARTHE pour acquisition de matériel (serres), alors que les aides portent initialement sur l'acquisition du foncier.

Mme Sonia TREMOUREUX fait partie du groupe de travail pour mettre en place un projet de « pépinière d'entreprises » sur la zone des Noës à SPAY et a visité 2 sites (BEAUGEOIS-VALLÉE et LA FLECHE avec espace co-working).

AFFAIRES DIVERSES

- **LOTISSEMENT LES HAUTS DE VINCENNES** : Le maire et les adjoints ont rencontré le mardi 19 février M. AUGER de la société SOFIL LELIEVRE. La société a fait une offre aux consorts FROGER/GAUTIER et à la commune pour les terrains à acheter, mais les consorts ne sont pas intéressés. La situation est pour l'instant stagnante, d'autres solutions doivent être envisagées.
- **RECRUTEMENT AGENT TECHNIQUE** : le contrat de M. RIBEAU s'arrête au 31 mars 2019 ; un recrutement est en cours pour le remplacer.
- **MUR EFFONDRE** : le mur de soutènement au fond de la place Montesson s'est effondré le dimanche 10 février 2019.
- **GRAND DEBAT NATIONAL** : Une réunion aura lieu à SOULIGNE-FLACE le vendredi 15 mars 2019 à 20h (thème : organisation de l'Etat et services publics).
- **TRAVAUX RUE SAINT RIGOMER** : certains travaux restent à faire : installation des panneaux signalétiques, des plantations, des enrobés de couleur sur les trottoirs. Les enrobés du carrefour seront refaits car ils ne sont pas de bonne qualité.

Prochaine réunion de conseil : lundi 25 mars 2019 à 20h réunion de budget, réunion CCAS à 19h15.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H00.

La secrétaire de Séance
Mme Sonia TREMOUREUX